

LIVRET MATERNITE CLINIQUE DE LA MUETTE



SOMMAIRE

La maternité

Présentation	3/4
Numéro utile	5
Le personnel	6

La grossesse

La grossesse	7/8
Calendrier de grossesse	9
Grossesse et vaccination	10

Préparation à la naissance

Mon inscription	11
Les cours de préparation	13
Que devez vous apporter	13

L'accouchement

Le jour J	14
Type d'accouchement	15/16
Après l'accouchement	17

Votre séjour à la maternité

Le séjour	18/20
L'allaitement	21/22

La sortie

Le jour de la sortie	23
Le retour à la maison	24

Partenariat

Nos partenaires	28/30
-----------------------	-------

LA MATERNITE DE LA CLINIQUE DE LA MUETTE



Située au cœur du 16e arrondissement de Paris, la maternité de la Clinique de La Muette vous accueille dans un cadre chaleureux et à taille humaine. Notre équipe pluridisciplinaire met tout en œuvre pour vous offrir une prise en charge personnalisée et bienveillante, avant, pendant et après l'accouchement.

Nous proposons un accompagnement global : ateliers de préparation à la naissance, respect du projet de naissance, suivi postnatal à domicile... tout est pensé pour vous assurer confort, sécurité et sérénité tout au long de votre parcours.

Contact

Téléphone / Mail:

01 40 72 33 39 /
geraldine.brinon@ramsaysante.f

Adresse :

46-48 rue Nicolo
75016 Paris

Parking:

Indigo 78-80 rue de Passy 75016
Paris



@cliniquedelamuette



Niveau 3 et 4



Sages-femmes
auxiliaires de
puériculture



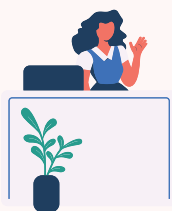
Nurserie



20 chambres
individuelles/
4 appartements



Niveau 0



Accueil de la
clinique



Bureau des
sorties



Niveau - 2



4 salles de
travail



2 salles de
monitoring



un bloc
opératoire



1 salle
nature

74 avenue Paul Doumer 75116
Paris



Echographie
obstétricale Consultation
Anesthésiste

Nos numéros utiles



- **ACCUEIL**

01.40.72.33.33 24h/24h, 7j/7j, au niveau 0

- **LES RDV ANESTHESITES / PRIMO TEST**

01.40.72.33.92 du lundi au vendredi 9h-17h, au 74 avenue Paul Doumer 75116 Paris.

- **LE BUREAU DES SORTIES**

01.40.72.33.64 - 33.62 du lundi au vendredi 9h-17h, au niveau 0

- **LES URGENCES OBSTETRIQUES ET RDV MONITORING**

01.40.72.33.57 24h/24h, 7j/7j, au niveau -2

Le personnel



Les gynécologues
obstétriciens



Les anesthésistes



Les sages-femmes



Autour de la future maman



Les pédiatres



Auxiliaires de puériculture



La coordinatrice maternité

D'autres **professionnels** de la clinique sont aussi **présents** tout au long de la **prise en charge de la future maman** : le personnel soignant et médico-administratif, une **psychologue**, un **ostéopathe**, **kiné** et une **conseillère en lactation**.

La Grossesse



Votre grossesse est confirmée

Une fois votre grossesse confirmée, vous disposez de 15 semaines d'aménorrhée (jusqu'à la fin du 3e mois) pour transmettre votre déclaration de grossesse à votre caisse d'assurance maladie ainsi qu'à la caisse d'allocations familiales. Il est également nécessaire d'assurer un suivi régulier de votre grossesse auprès d'un gynécologue ou d'un professionnel de santé habilité.

Les consultations prénatale

Le suivi médical de votre grossesse comprend plusieurs examens répartis tout au long de votre parcours.

- Un premier examen doit être réalisé avant la fin du troisième mois (12 semaines de grossesse).
- À partir du quatrième mois, une consultation mensuelle est recommandée, jusqu'à la date prévue de l'accouchement (soit dès la 15e semaine d'aménorrhée).

Les échographies pendant la grossesse

Au cours de votre grossesse, trois échographies principales sont recommandées afin de suivre le bon développement de votre bébé et de détecter d'éventuelles anomalies. La première, réalisée entre 11 et 13 semaines d'aménorrhée, permet de dater la grossesse et de proposer le dépistage de la trisomie 21. La seconde, effectuée au deuxième trimestre, évalue la croissance du fœtus et l'anatomie. La troisième, au troisième trimestre, vérifie le positionnement du bébé et la préparation à l'accouchement. En cas de besoin, des échographies complémentaires peuvent être prescrites pour un suivi plus étroit.

Consultations avec la sage-femme et monitoring

En fin de grossesse, des consultations avec une sage-femme peuvent être proposées pour assurer un suivi rapproché. Elles permettent de surveiller votre bien-être et celui de votre bébé. Le monitoring, réalisé lors de ces rendez-vous, enregistre le rythme cardiaque fœtal et les contractions afin de s'assurer du bon déroulement de la fin de grossesse.

Consultation de terme

La consultation de terme, effectuée autour de la 41^e semaine de grossesse, permet de vérifier que tout est prêt pour l'accouchement. Elle évalue la position du bébé, le col de l'utérus et la préparation de votre corps. Si nécessaire, des décisions concernant l'induction du travail peuvent être prises à ce moment.

Consultation d'urgence

01.40.72.33.57

Si vous avez la moindre inquiétude ou question, n'hésitez pas à contacter la sage-femme, disponible 24h/24.



Calendrier de grossesse

Premier trimestre (1er au 3e mois)

- Confirmation de la grossesse par une prise de sang et une échographie précoce (entre 11 et 13 semaines de grossesse).
- Dépistage de la trisomie 21 lors de l'échographie de premier trimestre.
- Consultation régulière avec votre gynécologue ou sage-femme pour suivre l'évolution de la grossesse et vérifier le bien-être du bébé.
- Prendre contact avec votre centre de sécurité sociale et la caisse d'allocations familiales pour déclarer votre grossesse avant la fin du 3e mois.

4/5e mois

- Consultation mensuelle avec votre gynécologue.
- Échographie de deuxième et troisième trimestre
 - Vous commencez à ressentir les premiers signes visibles de grossesse, comme l'apparition du ventre.

6/7e mois

- Echographie pour vérifier la croissance du bébé et la position du placenta.
- Consultation mensuelle pour le suivi de votre santé (pression artérielle, poids, etc.).
- Les examens deviennent plus fréquents pour surveiller le bien-être de votre bébé.

8e mois

- Consultation mensuelle avec un examen approfondi pour vérifier l'état du col de l'utérus et préparer votre accouchement.
- Surveillance plus rapprochée avec des examens comme le monitoring.

9e mois

- Suivi hebdomadaire avec votre gynécologue ou sage-femme pour vérifier la position du bébé et surveiller l'évolution du travail.
- Consultation de terme entre 41 et 42 semaines pour confirmer que vous êtes prête pour l'accouchement.

Grossesse et Vaccination



PENDANT LA GROSSESSE, JE SUIS LES RECOMMANDATION VACCINALES !

La vaccination est essentielle pour la protection de la mère et celle de son futur enfant contre des maladies potentiellement graves.

VACCINS RECOMMANDES

La coqueluche

A partir du 2^e trimestre de grossesse, de préférence entre 20 et 36 SA et plus de 2 semaine avant l'accouchement.

Le COVID

Dès le 1^e trimestre de grossesse, de préférence début du 3^e trimestre

La grippe

Quel que soit le trimestre de grossesse, de préférence début du 3^e trimestre.

La bronchilite (suivant la saison)

Dans le 8^e mois de grossesse

VACCINS A EVITER

LA VARICELLE

LA RUBEOLE

LA ROUGEOLE

LA TUERCULOSE

Cependant, une vaccination accidentelle contre ces maladies pendant la grossesse ne doit pas systématiquement impliquer une interruption de celle-ci. En cas de doute, consultez un professionnel de santé.

Préparation à la naissance



Mon inscription à la maternité

A partir de mon 5e mois, je prends contact avec la coordinatrice de la maternité madame Géraldine Brinon à l'adresse suivante **geraldine.brinon@ramsaysante.fr** ou au **01.40.72.33.39** pour obtenir les informations sur un accouchement à la Clinique de La Muette.

Je remplis le dossier d'inscription, j'envoie un exemplaire du devis à ma mutuelle pour connaître exactement mon reste à charge.

Je renvoie :

- le dossier d'inscription complété avec le devis,
- une copie de ma pièce d'identité,
- une attestation de mes droits à la sécurité sociale
- le chèque de caution de 3000€ (Ce chèque vous sera rendu à la sortie de votre séjour).

Il vous sera demandé dans le dossier de choisir une personne à prévenir* et une personne de confiance**.

Tous les lundis à 15h, la coordinatrice de maternité organise une réunion d'information pour les futurs parents, et une visite des chambres de la maternité.

Vous pouvez vous inscrire à cette réunion par mail à l'adresse suivante geraldine.brinon@ramsaysante.fr

*: *personne à contacter en cas de besoin administratif*

***personne à contacter en cas de décision médicale*

Les cours de préparation

La Sécurité sociale prend en charge jusqu'à 8 séances de préparation à la naissance et à la parentalité, réalisées par une sage-femme. Ces séances ont pour objectif de préparer les futurs parents à l'accouchement et à l'accueil de leur enfant.

La première séance, appelée entretien prénatal précoce, est recommandée dès le 4^e mois de grossesse. Elle permet d'échanger sur vos attentes, vos besoins et d'organiser les séances suivantes.

Les 7 séances suivantes couvrent divers thèmes, tels que :

- Le déroulement de la grossesse et de l'accouchement
- Les exercices de respiration et de relaxation
- Les soins à apporter au nouveau-né

Ces séances peuvent être individuelles ou collectives, et certaines sont ouvertes aux futurs pères pour les impliquer dans le processus. Il est conseillé de débiter ces séances entre le 6^e et le 8^e mois de grossesse.

Veillez noter que le nombre de séances prises en charge peut varier selon les sources : certaines mentionnent 7 séances, d'autres 8. Il est donc recommandé de vérifier auprès de votre professionnel de santé ou de votre caisse d'Assurance Maladie pour obtenir des informations précises.

Nous vous offrons la formation Gestes d'urgence sur nourrisson



Objectif : Apprendre les gestes de premiers secours essentiels.

Durée : 2 heures

- La prévention à domicile
- L'étouffement chez le nourrisson
- Pratique de la désobstruction des voies aériennes
- La réanimation
- La fièvre
- Les convulsions
- Les chutes
- Les brûlures
- Syndrome du bébé secoué
- La trousse à pharmacie idéale
- La protection en voiture

Si vous souhaitez faire la formation merci de prendre contact : contact@neofis.fr

Que devez vous apporter à la maternité

Lors de chaque venue à la maternité

- La carte vitale et l'attestation de sécurité sociale
- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour).
- La carte de groupe sanguin
- L'ensemble des examens effectués pendant la grossesse (examens sanguins, échographies, autres, etc.)

Pour la salle de naissance :

 <p>Pour maman</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 1 paire de chaussettes<input type="checkbox"/> 1 brumisateur<input type="checkbox"/> 1 élastique si cheveux longs+ Bas de contention	 <p>Pour bébé</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 1 body en coton<input type="checkbox"/> 1 pyjama épais et chaud<input type="checkbox"/> 1 gilet épais et chaud<input type="checkbox"/> 1 paire de chaussettes<input type="checkbox"/> 1 gigoteuse
<p>Pour le séjour :</p>  <p>Pour maman</p> <p>En plus de vos affaires personnelles de toilette :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 1 peignoir, chaussons, vêtements souples<input type="checkbox"/> 1 coussin d'allaitement<input type="checkbox"/> 1 stylo<input type="checkbox"/> Mouchoirs en papier<input type="checkbox"/> Brassière de sport ajustée+ Bas de contention	 <p>Pour bébé</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 8 bodys en coton<input type="checkbox"/> 8 pyjamas<input type="checkbox"/> 2 brassières chaudes<input type="checkbox"/> 3 paires de chaussettes<input type="checkbox"/> 1 gigoteuse<input type="checkbox"/> 8 langes<input type="checkbox"/> 1 serviette cape de bain

Si vous souhaitez allaiter :

- Un soutien-gorge d'allaitement
- Un coussin d'allaitement avec sa housse

Le jour J

Le jour J – Quelques petites consignes

Pour que tout se passe au mieux lors de votre venue :

- Pensez à retirer tout vernis à ongles (mains et pieds), même transparent, afin de faciliter les soins.
- Nous vous invitons à garder vos effets personnels avec vous autant que possible. Même si nous veillons à votre confort, chacun reste responsable de ses affaires personnelles.

Merci de votre compréhension

Les signes précurseurs de l'accouchement

- Lors que vous perdez du liquide ou du sang, même en l'absence de contractions
- Si vous ne ressentez plus les mouvements de votre enfant
- Si vous avez subi un traumatisme (choc, chute)
- Dès que les contractions deviennent régulières et douloureuses, progressant en durée et en intensité, à des intervalles de plus en plus rapprochés
- A la moindre inquiétude, devant tout signe inhabituel (fièvre, apparition d'œdèmes, maux de tête, vomissements)
- En cas d'absence de mouvements actifs de votre bébé

En cas de doute, je n'hésite pas à appeler les Sages-femmes 7j/7, 24h24 au 01.40.72.33.35 et/ou 01.40.72.33.57

Vous pouvez déposer la future maman à la clinique puis aller vous garer tranquillement dans la rue ou dans le parking Indigo qui se situe 78-80 rue de Passy 75016 Paris

Les **places de livraisons** sont réservées **aux livraisons** et **aux ambulances** : **merci de les laisser libres.**

L'accueil et la prise en charge des mamans se fait **au niveau -2** (Salle de naissance) de la clinique.

L'accouchement

Accouchement voie basse ou déclenchement

En arrivant à la clinique vous serez prise en charge par une sage-femme qui vous auscultera.

A l'issue de cet examen gynécologique, elle appellera votre obstétricien pour le tenir informé.

Le co-parent est le bienvenu dans la salle d'accouchement ou dans le bloc, sous réserve de respecter les consignes d'hygiène.

Il y a toujours un anesthésiste réanimateur et un pédiatre néonatal de garde.

Le jour de l'accouchement, pensez à apporter le trousseau de naissance.

Accouchement par césarienne programmée

La veille de votre césarienne, il vous sera demandé de venir à la Clinique pour un dernier monitoring et une prise de sang.

Pour celles et ceux qui habitent loin et qui ont un rendez-vous de césarienne tôt le matin, vous avez la possibilité de dormir à la clinique la veille de la césarienne.

Présentez vous au bureau des sages femmes au niveau -2 pour faire votre admission munie de votre dossier médical complet.

Le Pole naissance

La Clinique de la Muette propose 4 salles de naissance dont : la salle nature

Cette salle est entièrement dédiée à un accouchement physiologique, vous aurez à votre disposition une grande baignoire pour vous détendre et favoriser la dilatation, un éclairage tamisé, ainsi qu'un grand écran. Tout est mis à votre disposition pour garantir votre relaxation.

Un accouchement «nature» se prépare dès l'entretien prénatal précoce, et s'inscrit dans votre projet de naissance si vous le souhaitez.

Cette salle offre une alternative intéressante aux futures mamans qui veulent un accouchement différent.

Des cours de préparation à la naissance individualisés en petit groupe vous sont proposés pour vous préparer et mieux vivre votre accouchement physiologique.

La grossesse doit être normale avec un suivi régulier sans aucune contre-indication.

Qui peut m'accompagner ?

Le co-parent est toujours bienvenu en salle de naissance, en cas d'absence une seule et unique personne de votre choix pourra vous accompagner (votre accompagnant doit respecter les consignes et règles d'hygiène en vigueur dans le service (port d'une tenue, lavage de main...)).

Pour des raisons d'hygiène et de confort, les visites ne sont pas autorisées en salle de naissance, votre entourage est donc invité à ne pas rester au sein de l'établissement.

Après l'accouchement

Bienvenue à bébé : les premiers gestes après la naissance

Si votre état de santé et celui de votre bébé le permettent, vous resterez en contact en peau à peau, sous la surveillance bienveillante de l'équipe médicale. C'est votre enfant qui, naturellement, vous indiquera s'il est prêt pour sa première tétée ou son premier biberon.

Dès la naissance, deux bracelets d'identification seront placés sur votre bébé, l'un au poignet, l'autre à la cheville. Les premiers soins lui seront prodigués sur place, en présence du coparent s'il le souhaite.

Pendant ce temps, une surveillance médicale attentive est assurée pour vous pendant au moins deux heures en salle de naissance, conformément aux protocoles de sécurité. Une fois ce temps écoulé et après un dernier examen médical, vous serez accompagnée dans votre chambre, où un repas ou une collation vous sera proposé pour reprendre des forces.

La déclaration de naissance

La déclaration de naissance est une étape administrative essentielle à effectuer dans les cinq jours suivant la naissance de votre enfant.

Un formulaire de déclaration vous sera remis par la maternité, comportant les informations nécessaires. Ce document, accompagné de certaines pièces justificatives (comme les pièces d'identité des parents, le livret de famille si vous en avez un, et éventuellement l'acte de reconnaissance anticipée), devra être déposé à la mairie du 16^e arrondissement de Paris. C'est à cette occasion que votre enfant sera officiellement inscrit à l'état civil et que son acte de naissance sera établi. Il est recommandé d'effectuer cette démarche rapidement afin de respecter les délais légaux.

Votre séjour à la maternité

La maternité propose uniquement des chambres individuelles. Dans la mesure du possible, nous nous efforcerons de répondre à votre souhait de chambre, selon les disponibilités. Le lit accompagnant est disponible à partir de la gamme Solo Maternité Plus, dont le tarif est de 300€/jour. Il est également possible de prévoir un repas pour l'accompagnant, ce service est considéré comme un supplément hôtelier. Pour le bon déroulement de votre séjour, merci d'en informer le personnel soignant à l'avance.

Les premiers instants de vie de votre bébé

Les premières heures de vie de votre bébé nécessitent une attention particulière. Durant cette période, votre nouveau-né ne régule pas encore efficacement sa température corporelle. Il est donc essentiel de bien le couvrir : bonnet, body, pyjama, chaussettes et gilet en laine, ainsi qu'une turbulette pour maintenir une température stable.

Le premier bain, à une température de 37,5°C, est généralement donné 48 heures après la naissance, avec l'accompagnement et les conseils bienveillants d'une auxiliaire de puériculture. Ensuite, les bains sont proposés tous les deux jours, sauf indication médicale particulière.

Chaque jour, le poids et la température de votre bébé sont contrôlés. Il est tout à fait normal qu'il perde un peu de poids durant les trois premiers jours, cette perte est physiologique. Le soin du cordon ombilical est également effectué plusieurs fois par jour afin de prévenir toute infection et favoriser une bonne cicatrisation.

Les selles des deux premiers jours, appelées méconium, sont noires, épaisses et collantes : il s'agit d'un phénomène parfaitement normal. L'auxiliaire de puériculture vous expliquera comment effectuer les changes et vous accompagnera dans les premiers gestes du quotidien.

Enfin, votre bébé sera examiné deux fois au cours de votre séjour, soit par un pédiatre, soit par une sage-femme, afin de s'assurer de son bon développement et de son adaptation à la vie extra-utérine.

Votre suivi post-accouchement à la maternité

Après la naissance, vous restez sous surveillance en salle de naissance pendant au moins deux heures. Durant ce temps, l'équipe médicale veille à votre sécurité en surveillant régulièrement votre tension artérielle, votre fréquence cardiaque, la quantité et l'aspect des saignements (lochies), ainsi que la rétraction de l'utérus, qui permet de prévenir les hémorragies.

Une fois transférée dans votre chambre, la surveillance se poursuit tout au long de votre séjour. L'équipe soignante passe régulièrement pour contrôler l'évolution de votre état physique, notamment en cas de points de suture, d'épisiotomie ou de césarienne. Elle s'assure également de la bonne gestion de la douleur, de la reprise du transit intestinal, et de votre capacité à vous mobiliser progressivement.

Vous serez accompagnée dans l'hygiène intime, les soins éventuels, et informée sur les signes d'alerte à surveiller. L'équipe est également à votre écoute pour vous guider dans le démarrage de l'allaitement ou l'alimentation au biberon, et répondre à toutes vos questions liées à cette période post-partum.

Votre quotidien à la maternité

À la Clinique de la Muette, tout est mis en œuvre pour que votre séjour soit à la fois confortable et personnalisé.

Chaque jour, vous choisissez votre menu la veille pour le lendemain, en tenant compte de vos goûts et de vos éventuels régimes alimentaires.

- Petit-déjeuner servi en chambre entre 8h30 et 9h30
- Déjeuner entre 12h15 et 13h15, dans le respect du rythme de votre bébé (notamment les tétées)
- Collation vers 16h00
- Dîner servi autour de 18h30

La matinée et l'après-midi sont consacrées aux soins post-partum, à la surveillance médicale et à l'accompagnement à la parentalité. Lorsque votre bébé a plus de 48 heures, vous serez accompagnée pour lui donner le bain avec l'aide de l'auxiliaire de puériculture. C'est un moment d'apprentissage et de partage précieux.

Le soir venu, l'équipe de nuit prend le relais : une sage-femme (ou infirmière) et une auxiliaire de puériculture restent présentes toute la nuit pour vous accompagner en toute sérénité

Les visites

La présence du co-parent est possible en continu, y compris pendant la nuit, pour vous accompagner tout au long de votre séjour. Les visites sont autorisées de 14h00 à 19h00. Afin de préserver l'intimité, ainsi que le repos de la maman et du bébé, il est recommandé de limiter le nombre de visiteurs simultanés, à l'exception des frères et sœurs.

Les premiers pas de l'allaitement

Les premiers instants de l'allaitement sont souvent remplis d'émotion et de découverte. C'est une étape importante qui demande du temps, de la patience et de l'accompagnement. Pour aider votre bébé à se familiariser avec le goût du lait maternel et à développer son réflexe de succion, le peau à peau peut être une aide précieuse. Associé à l'allaitement, il permet une transition en douceur et favorise un lien affectif fort entre vous et votre enfant. Voici quelques conseils pour vivre sereinement ces premiers moments.

L'allaitement au sein

Les bonnes positions pour allaiter : « Madone », « Madone inversée », allongée ou en « ballon de rugby » par exemple.

Demandez à l'équipe de vous accompagner pour essayer ces différentes positions.

Mettez votre bébé au sein le plus tôt possible après la naissance.

Cette première tétée, nutritive ou pas va faciliter le démarrage de l'allaitement.

Laissez téter votre enfant aussi souvent qu'il le désire !

Proposez lui le sein dès les premiers signes d'éveil y compris la nuit.

Il n'y a pas de limites au nombre de tétées, pas d'intervalle fixe à respecter.

Laissez le téter aussi longtemps qu'il le désire !

La durée dépend de la façon plus ou moins vigoureuse de téter. Vous allez apprendre à distinguer les périodes de « tétouillage » et celles de tétées nutritives. Il n'y a pas de limites

maximum ou minimum au nombre de tétées, pas d'intervalle fixe à respecter.

Gardez votre bébé près de vous.

C'est la proximité qui vous permet de mieux connaître les signes d'éveil de votre enfant.

Votre bébé se nourrit quand il tète de façon efficace et plus vous aurez de lait !

Le lait évolue et couvre tous les besoins de votre enfant. Il est très digeste, protège contre les microbes grâce à vos anticorps, contre les allergies et prévient contre l'obésité. L'allaitement accélère les contractions de l'utérus, lui permettant de reprendre sa place plus rapidement après l'accouchement. Votre corps se prépare tout seul à allaiter vous n'avez besoin que d'avoir confiance en vous.

Je choisis le biberon

A la maternité, des biberons prêts à l'emploi vous sont fournis. Vous pourrez les donner à température ambiante et les jeter après utilisation. Les auxiliaires de puériculture vous conseilleront pour adapter les quantités en fonction de votre enfant.

Après la prise du biberon, pensez à garder votre nouveau-né en position verticale contre vous au moins 20 minutes. De même, il est préférable d'attendre environ 3-4 heures entre chaque biberon pour faciliter sa digestion.

Le jour de votre sortie

Votre départ

La durée moyenne de votre séjour à la maternité varie de 2 à 4 jours, en fonction de votre état de santé.

Si aucune pathologie n'est constatée, une sortie précoce peut être organisée à l'avance avec votre gynécologue.

La date de sortie est ensuite fixée par le gynécologue-obstétricien, en accord avec le pédiatre, après un examen médical de la mère et de l'enfant.

Le jour de votre départ, la sortie doit être organisée en fin de matinée, avant midi. À cette occasion, les prescriptions nécessaires pour votre retour à domicile vous seront remises, accompagnées d'une lettre de sortie résumant votre séjour à la maternité. Le carnet de santé de votre enfant vous sera également confié.

C'est également le moment d'échanger avec la sage-femme au sujet de votre future contraception. Un bulletin de situation peut être édité sur demande.

Bureau des sorties

Le jour de votre sortie, avant de quitter la maternité, il est nécessaire de vous présenter au bureau des sorties situé au niveau 0. Vous pourrez y récupérer votre chèque de caution, obtenir votre facture à transmettre à votre mutuelle pour un éventuel remboursement, et procéder au règlement du montant restant dû pour votre séjour.

Le retour à la maison

Le retour à la maison après l'accouchement est une étape importante, souvent chargée d'émotions et de nouveautés. Durant les premiers jours, il est essentiel de vous accorder du repos, de prendre le temps de découvrir votre bébé et de vous adapter à cette nouvelle vie de famille. Un accompagnement peut être mis en place avec une sage-femme à domicile pour assurer le bon rétablissement de la mère, vérifier les soins postnataux et répondre à toutes vos questions.

Suivi pédiatrique

Le suivi pédiatrique de votre enfant débute dès la sortie de la maternité. Il est recommandé de consulter un pédiatre ou votre médecin généraliste dans les jours qui suivent pour s'assurer de la bonne santé du nourrisson, surveiller sa prise de poids, son alimentation et son éveil.

Consultation post-natale

Pour vous, une consultation postnatale est également prévue entre la 6^e et la 8^e semaine après l'accouchement.

Elle permet de faire un point sur votre santé physique et psychologique, et d'aborder la rééducation du périnée*, fortement conseillée après un accouchement. Cette rééducation vise à renforcer les muscles du plancher pelvien afin d'éviter d'éventuels troubles urinaires ou génitaux dans le futur.

*10 séances sont prescrites à la sortie de la maternité ou lors de la consultation post-natale, qui sont remboursées par la sécurité sociale.

Ce moment de transition demande du temps, de la patience et de la bienveillance. Prenez soin de vous, entourez-vous de personnes de confiance, et n'hésitez pas à solliciter les professionnels de santé qui vous entourent.

Nos engagements

Enquête de satisfaction

Soucieux d'améliorer nos prestations et la qualité de votre prise en charge médicale et de soins, nous vous remettons en fin de séjour un questionnaire d'appréciation.

Votre avis est précieux, merci de bien vouloir consacrer un peu de votre temps à ce questionnaire et de le déposer dans les boîtes aux lettres présente à tous les étages et à proximité du bureau des sorties.

Respecter vos droits

Vous pouvez, par l'intermédiaire soit de votre gynécologue-obstétricien, soit d'un médecin que vous désignerez, avoir accès à votre dossier médical et éventuellement faire rectifier, compléter, mettre à jour en particulier les données administratives.

Si vous souhaitez, après votre séjour, avoir une communication écrite de ce dossier, vous devrez en faire la demande par écrit au directeur de la maternité avec une photocopie de votre carte d'identité.

La maternité dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients.

Il existe au sein de la maternité une Commission Des Usagers (CDU)

La listes des membres: Myrième Sekkat - Responsable Qualité / Géraldine Brinon - Coordinatrice de maternité - Madame Chain

Cette commission est chargée d'assister et d'orienter toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement et de lui indiquer les voies de conciliations et de recours. Dans cette éventualité la personne doit adresser une lettre détaillée au directeur de la Clinique.

Personne de confiance

En application à la loi relative aux droits des personnes hospitalisées, vous pouvez désigner une personne de confiance. Il s'agit d'une personne majeure, suffisamment proche de vous pour connaître vos convictions, et à qui vous faites confiance.

En effet, cette personne pourra, si vous le souhaitez, vous aider dans les démarches à accomplir et assister à vos entretiens afin de vous conseiller dans les meilleurs choix thérapeutiques à adopter.

Sa présence pourra également s'avérer indispensable si vous ne deviez plus être en mesure de recevoir les informations médicales, ni consentir à des actes thérapeutiques. Elle deviendrait alors un interlocuteur privilégié et serait la seule personne consultée par l'équipe médicale qui pourrait adapter au mieux le traitement en fonction des impératifs médicaux et de vos convictions.

Cette désignation facultative, doit être faite par écrit en remplissant le formulaire qui se trouve dans votre dossier d'inscription et sera remis dans votre dossier médical. Elle est valable le temps de votre hospitalisation. Néanmoins, elle est révocable à tout moment par écrit : il vous suffit d'en avertir le personnel hospitalier et de désigner, le cas échéant, une nouvelle personne de confiance.

Cela ne vous empêche pas de désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) à prévenir en cas de besoin. Ce n'est pas nécessairement la même personne.

Les directives anticipées

(Cf Article L. 1111-11 du code de la santé publique)

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles sont consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical.

Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiés

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Nos partenaires



Alix Charneau - Photographe spécialiste maternité

Séance famille réalisée à votre domicile
(75,92,91,94) -15%

07 78 31 30 32

loveclicsee@outlook.fr

Alexandra Leclercq - Ostéopathe

Profitez d'un suivi sur mesure pour vous et votre bébé pendant votre grossesse, pendant votre séjour à la clinique et après votre accouchement.

07 83 58 27 13



Blandine Stintzy -Ateliers Harmonie

Les ateliers Harmonie Maman-Bébé aident les mamans à retrouver leur corps tout en restant en lien avec le bébé, dans un cadre bienveillant

06 82 59 03 00

Nos partenaires

MiYé - La marque dédiée à l'équilibre hormonale

-12% sur toute la boutique en ligne avec le code muette12



PodLife - Vos histoires méritent d'être racontées

Chez Podlife, nous vous accompagnons dans la préservation de vos histoires personnelles. Ensemble, captions les voix de vos proches dans des podcasts familiaux intemporels.

Shirley - portage - allaitement

Avec NAMAM Périnatal, profitez d'ateliers pour accompagner vos premiers pas de parents (portage, massage, allaitement, soin post-accouchement)



Nos partenaires

Institut Menasa - Beauté et Bien-être

Offrez-vous une parenthèse de bien-être à l'Institut Menasa, partenaire de la maternité, pour prendre soin de vous après l'arrivée de bébé.



Cours de Pilates prénataux

Offrez-vous un moment rien qu'à vous avec des séances adaptées, élaborées en collaboration avec un obstétricien. Chaque samedi à 15h, un créneau dédié exclusivement aux futures mamans pour bouger en douceur, préserver votre énergie et vivre votre grossesse en toute sérénité.

4 | LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Cette commission facilitera vos démarches et veillera à ce que vous puissiez, le cas échéant, exprimer vos griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informé des suites de vos demandes. Les médiateurs qui composent en partie cette commission traiteront les plaintes et réclamations. Vous serez informé sur les voies de recours.

Par ailleurs, la CDU doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes vos plaintes, réclama-

tions, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi, il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

Une inquiétude peut naître d'une information mal donnée ou mal interprétée. Tout le personnel médical, paramédical, administratif de l'établissement, répond à vos questions, chacun dans le domaine qui relève de sa compétence. S'il ne vous est pas donné entière satisfaction, nous vous conseillons de vous adresser dans un premier temps à la Direction des Soins, ou de solliciter un entretien avec la Direction de l'établissement. Si cette démarche ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez saisir la CDU.

► Composition de la Commission des Usagers (CDU)

Nom Prénom	Fonction
BUSSIERE Victorien	Directeur général, vice président de la CDU
CHAIN Marie-Claire	Représentante des usagers - Présidente de la CDU - Association OLD UP
DURAND Francine	Représentante des usagers - Association AAA VAM
MAISONNAVE Delphine	Représentante des usagers - Association UFC QUE CHOISIR
Dr JEGADEN Margaux	Médecin, médiateur médical
Dr LALANNE Bruno	Médecin, médiateur médical
MULLER Clément	Directeur des soins, médiateur non médical
BRINON Géraldine	Coordinatrice maternité, médiateur non médical
LADIRE Céline	Adjointe de direction, chargée de la relation patient
SEKKAT Myrième	Responsable qualité - gestionnaire des risques

Toute plainte ou réclamation est à adresser à :

l'attention de LADIRE Céline : 01 40 72 33 97 Adjointe de direction

Elle y répondra dans les meilleurs délais et pourra procéder à la saisine du médiateur.

Coordonnées pour contacter directement les représentants des usagers :

Nom Prénom	Email
CHAIN Marie-Claire	marieclairechain@icloud.com
DURAND Francine	frydurand@orange.fr
MAISONNAVE Delphine	maisonnave.delphine@gmail.com

► Communication de copie et d'envoi de votre dossier d'hospitalisation ou de documents médicaux

La consultation sur place et l'envoi postal d'une copie de votre dossier d'hospitalisation ou de documents médicaux est gratuite (dont frais de reproduction et envoi postal).

Merci d'adresser une demande écrite à la personne désignée ci-dessous.

Nom de la personne désignée par le Directeur de l'établissement pour recevoir les demandes d'envoi de documents médicaux : LADIRE Céline : celine.ladire@ramsaysante.fr / 01 40 72 33 97

5 | LES INDICATEURS DE QUALITÉ, DE SÉCURITÉ ET DE SATISFACTION


Des indicateurs communs à l'ensemble des établissements de santé, nous permettent d'évaluer de manière valide et fiable la qualité de vos soins. À interpréter avec précautions, ils constituent un élément essentiel pour votre information.

▶ À quoi sert un indicateur ?

- Vous informer sur la qualité de nos prises en charge.
- Mobiliser nos équipes pour améliorer nos pratiques et mettre en place des actions correctives.
- Orienter les politiques des pouvoirs publics.

▶ Nos résultats

Résultats de la certification de l'établissement

Version de la certification : référentiel 2021	
Date de la décision de certification : 12 février 2025	

Satisfaction et expérience des patients

Indicateur	Description	Évolution	Résultats
Médecine, chirurgie ou obstétrique (MCO)	Appréciation globale des patients (MCO) <ul style="list-style-type: none">· Accueil du patient· Prise en charge paramédicale· Prise en charge médicale· Chambre· Repas· Organisation de la sortie	↗	B 74% 76% 84% 85% 67% 58% 63%
Chirurgie ambulatoire (CA)	Appréciation globale des patients (CA) <ul style="list-style-type: none">· Organisation avant l'hospitalisation· Accueil du patient· Prise en charge médicale et paramédicale· Chambre et collation· Organisation de la sortie et retour au domicile	→	B 78% 80% 81% 85% 75% 70%

Prises en charge cliniques

Médecine Chirurgie Obstétrique

Indicateur	Évolution	Résultats
Prise en charge de la douleur en MCO	→	A 100%

Chirurgie Ambulatoire

Indicateur	Évolution	Résultats
Évaluation à l'admission de l'éligibilité à l'intervention	↗	B 76%
Anticipation de la prise en charge de la douleur	↗	C 34%
Évaluation du patient pour la sortie de la structure	↘	A 88%
Contact entre la structure et le patient entre J+1 et J+3	↗	C 32%

Coordination des prises en charge

Indicateur	Évolution	Résultats	
Qualité de la lettre de liaison à la sortie en médecine, chirurgie ou obstétrique (MCO)	↗	A	88%
Qualité de la lettre de liaison à la sortie en chirurgie ambulatoire (CA)	↗	B	70%

Prévention des infections associées aux soins

Indicateur	Évolution	Résultats	
Consommation de solutions hydroalcooliques (SHA)	↘	C	36%

Les résultats des indicateurs qualité et sécurité des soins et de la certification des établissements de santé sont accessibles sur le site de la HAS. Pour en savoir plus :

Légende :

Il y a 4 niveaux pour les indicateurs allant de A pour le plus haut à D pour le plus bas **A B C D**

et 3 niveaux d'évolution du résultat de l'indicateur : ↗ Évolution positive → Évolution stable ↘ Évolution négative

NR = non répondant, NV = non validé (l'établissement n'a pas participé ou sa participation est incorrecte), NC = non concerné, DI = données insuffisantes

